

Jour et heure	Nom	Secteur	Avis
12 / 11 / 2019 19 : 28 : 03	dominique GARIN	Extension ZAE Platières – Ensemble des secteurs	bonjour, juste pour soutenir cette extention de ZAE , qui serra très importante pour l'avenir. cordialement
29 / 11 / 2019 23 : 15 : 18	ANTOINE RIVIERE	Extension ZAE Platières – Secteur St Laurent d'Agny	<p>Famille RIVIERE Antoine et ses enfants 60 Rue de l'Eglise 69440 SAINT LAURENT D'AGNY 25 novembre 2019 tel : 06 77 24 50 33 mail : am.orriols@wanadoo.fr à</p> <p>Monsieur le Commissaire Enquêteur</p> <p>COPAMO 50 Avenue du Pays Mornantais 69440 MORNANT</p> <p>OBJET : Question sur le zonage et notre rejet de l' extension de la zone d'activité des Platières Monsieur Le Commissaire, Nous sommes tout à fait favorable au projet d'extension et étions intéressés pour vendre notre parcelle (ZB0129 de 12682 m2). Nous avons répondu favorablement à la sollicitation de la Sté Valoripolis qui nous avait contacté par courrier du 6 juillet 2018 en nous indiquant au cours de nos échanges être très intéressée par notre parcelle qui était incluse dans le périmètre d'extension et bien placée au vue des voies d'accès la bordant. Nous avons appris par la suite en début d'année 2019, que nous étions exclus de la zone d'extension ! Nous avons alors consulté en mai 2019 dans les locaux de la Copamo Delphine Naillon, impliquée dans l'étude du projet d'extension, qui nous avait conseillé de réagir lors de l'enquête publique de novembre 2019 Avant l'étude, notre parcelle était (comme toutes les autres parcelles mitoyennes), classée en zone A agricole. Après l'étude, elle était passée en zone en zone Azh (zone humide). De ce fait, nous avons été exclus du projet d'extension ! au grand étonnement des autres agriculteurs propriétaires des parcelles nous entourant. Nous ne sommes pas d'accord sur cette classification Azh, considérant que notre parcelle n'est pas plus humide que les autres ! Nous n'y avons jamais vu d'eau stagnante. Pour preuve, cette constatation récente (photos prises le mardi 26//11/2019 à disposition) : suite aux pluies de début novembre, notre terrain n'était absolument pas détrempé alors que la parcelle n° 140 jouxtant la zone industrielle bâtie déjà existante le long du Chemin rural de Mornant, était complètement détrempée, gorgée d'eau !! Dans une moindre mesure la parcelle n° 77 mitoyenne à la notre, comportait de l'eau en surface côté route RD 83 ! si cela n'est pas une zone humide, expliquez nous !! Par ailleurs, nous ne voyons pas pourquoi, les espèces « protégées » se cantonneraient aux limites de notre parcelle, sans évoluer sur les parcelles limitrophes Nous ne voyons pas l'intérêt d'isoler uniquement cette petite parcelle qui va se retrouver encerclée de bâtiments industriels . Nous pensons vraiment que cette classification est discriminatoire et pénalisante, et en demandons la modification. Nous vous demandons de bien vouloir prendre en compte notre requête, de l'étudier et de la faire remonter à qui de droit. Nous souhaiterions en avoir un retour positif de manière à être réintégré à l'extension de la zone d'activité. Vous en remerciant par avance, nous vous prions d'accepter, nos meilleurs salutations.</p> <p>Famille Rivière</p>

Jour et heure	Nom	Secteur	Avis
30 / 11 / 2019 09 : 03 : 38	ANTOINE RIVIERE	Extension ZAE Platières – Secteur St Laurent d'Agn	<p>Complément à notre courrier précédent : Nous ne comprenons pas cette exclusion , Cette décision va à l'encontre des intérêts des agriculteurs : Nous tenons en premier lieu à attirer votre attention sur l'incompréhension des agriculteurs qu'ils ont exprimée lors de la réunion publique. En effet, cette position va à l'encontre de leurs intérêts, il leur était difficile d'admettre qu'on laisse cette parcelle isolée, entourée de la zone d' activité, alors qu'on leur restreignait leurs terres cultivables d'un autre côté ! Ce découpage, en toute logique, ne leur paraissait pas satisfaisant : quel agriculteur serait intéressé par un tel terrain isolé ? une véritable aberration! Pouvez vous intervenir auprès des représentants de la Chambre d'Agriculture pour exposer cette situation qui ne favorise en rien les efforts qui sont faits pour la protection des agriculteurs et le devenir de la profession ? Y a t-il d'autre moyens d'intervention pour obtenir modification de cette décision ?</p>